

## COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2015

### **1 – ADOPTION COMPTE-RENDU DU C.A. DU 10 DECEMBRE 2014**

Modifications Statuts - Article 7 (3<sup>ème</sup> ligne) – supprimer la mention « et les suppléants ».  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2 – AFFAIRES GENERALES**

#### **- Installation des personnalités qualifiées**

Isabelle CHAIGNE (titulaire) / Serge BASSO DE MARCH (suppléant)  
Bernard FAIVRE d'ARCIER (titulaire) / Monique RUDOLF (suppléante)  
Jean-Luc BOHL (titulaire) / Marie-Louise THEVENON (suppléante)  
Jean Baptiste JOLY (titulaire) / Reiner MARCOWITZ (suppléant)  
François VILLEROY DE GALHAU (titulaire) / Claude VILLEROY DE GALHAU (suppléant)

#### **- Présentation du fonctionnement de l'EPCC**

A l'attention des nouveaux.  
Voir document de présentation.

#### **- Election du Président et du Vice-président**

Bernard FAIVRE d'ARCIER (BFA) est en fin de mandat. Il explique que la présidence d'un EPCC peut indifféremment être confiée à une personnalité qualifiée ou à un élu. Il annonce qu'il souhaite abandonner le poste de Président afin de laisser la place à un élu, Hacène LEKADIR (HL). Il formule le souhait de rester membre du CA et d'accepter d'assurer le poste de Vice-Président.

HL remerciement BFA pour son engagement et son accompagnement depuis la création de l'EPCC Metz en Scènes.

HL rappelle qu'il est déjà Président de l'ONL et que sa candidature à la Présidence de Metz en Scènes obéit à une certaine logique. Il souligne l'importance de l'EPCC, qui a largement démontré son utilité, pour la Ville de Metz et souligne la lourde contribution que la Ville lui apporte (plus de 5 Millions d'euros, soit 90% des contributions publiques de l'EPCC).

HL caractérise son engagement par la volonté de parler au nom de la Ville et souhaite travailler en étroite collaboration avec le DG pour développer encore l'établissement.

#### **Intervention des représentants du personnel :**

Joseph ANDRE (JA) évoque l'inquiétude du personnel de Metz en Scènes, par le fait de rumeurs persistantes en provenance des personnels de l'ONL notamment (auxquels une annonce aurait été faite par l'élu), faisant état de prochains changements dans le cadre d'un rapprochement entre les deux structures (future fusion ? changement de présidence ? risque de réduction d'effectifs ? ...).

Trois questions sont posées :

- 1/ Ces rumeurs sont-elles fondées ?
- 2/ Des emplois sont-ils menacés ?
- 3/ Qu'en est-il des intentions des tutelles Ville et Région ?

Nicolas TOCHET complète cette demande en rappelant que ces inquiétudes sont également en lien avec un contexte économique peu favorable.

Réponse de HL (pour la Ville) :

En tant que Président de l'ONL, HL s'est effectivement entretenu avec certains membres de l'orchestre dans le strict cadre du Conseil Syndical, avec lesquels il a abordé le souhait de poursuivre des efforts de rapprochement entre les deux structures.

HL comprend les inquiétudes des salariés face à ce type d'information.

Il rappelle le contexte économique difficile pour les collectivités locales, avec une baisse des contributions de l'Etat (une baisse de 3,5 M€ à répercuter chaque année jusqu'en 2018 pour la Ville de Metz), occasionnant des conditions d'exploitation plus contraignantes. Dans ce contexte, la Ville a fait le choix de signer un Pacte Culture avec l'Etat, soulignant ainsi sa volonté politique de ne pas sacrifier la Culture et garantissant la stabilité de la dotation annuelle de l'Etat (3 M€) et de la propre contribution de la Ville (10 M€ annuels, dont actuellement 5M€ pour Metz en Scènes et 2 pour l'ONL). HL atteste la volonté du maire de se battre pour préserver les moyens alloués aux deux institutions ONL et EPCC mais la Ville a également la volonté de porter des projets émergents (l'Agora, dossier Unesco), à intégrer dans l'enveloppe. L'objectif est de stabiliser les moyens en assumant des dépenses supplémentaires ; les moyens doivent être regardés et des efforts devront être faits.

Une volonté de rapprochement avait déjà fait l'objet, en 2011, d'une étude commandée auprès d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), n'ayant pu aboutir. Le but aujourd'hui est d'y donner suite et de réfléchir à un rapprochement sur deux aspects :

- Le volet artistique : compte tenu de la vocation pour l'ONL et l'Arsenal de travailler ensemble, l'objectif est de favoriser l'émergence et l'amplification de projets communs autour du symphonique et de résidences notamment.
- Le volet administratif : il s'agit de mutualiser les moyens qui peuvent être mis en commun, à l'image de la billetterie.

Fusion : HL affirme clairement que le rapprochement n'est pas un projet de fusion. Chaque établissement dispose de son propre statut juridique et conserve son identité.

Masse salariale : HL affirme qu'il n'y aura aucun licenciement consécutif à ces possibles rapprochements. L'objectif n'est pas de licencier des agents mais de gagner en efficacité et en productivité.

Perspectives : Nous n'en sommes pour le moment qu'au stade d'étude. HL stipule qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. La mission de l'AMO est d'étudier, avec les directions respectives des deux structures, les rapprochements à mettre en œuvre pour développer l'activité en optimisant les dépenses.

Jean-Pierre LIOUVILLE (JPL) - pour la Région : JPL rappelle que la Région, en tant que membre fondateur de l'EPCC est fortement engagée dans ce projet et qu'elle tient à préserver cette mission culturelle. Elle a fait le choix de ne pas baisser son budget culturel, mais la recherche d'économie d'échelle est une nécessité, notamment dans le contexte de la réorganisation territoriale. JPL ajoute que la Région souhaite travailler de concert avec la Ville pour que les objectifs ne soient pas à la baisse par rapport aux missions.

JA remercie les partenaires pour les réponses apportées et suggère à HL de réserver la primeur des résultats de l'AMO aux salariés de Metz en Scènes. HL confirme sa volonté de transparence de la Ville sur ce dossier et prévoit d'organiser une rencontre avec les agents de l'EPCC.

Bérangère THOMAS réclame une grande prudence sur le principe de mutualisation qui ne solutionne pas tout. Elle souligne le contexte concurrentiel avec les autres régions ce qui doit inviter la Ville à renforcer les équipements pérennes.

Jean-Baptiste JOLY demande si le rapprochement des établissements aura des conséquences sur les choix artistiques. HL réitère le souhait de toucher le moins possible au budget de programmation, les

économies étant à faire sur le fonctionnement interne. Jean-François RAMON relativise lui aussi l'impact artistique de ce futur rapprochement en précisant qu'il ne touchera qu'au symphonique (qui ne représente qu'une part limitée de la programmation) et aux co-productions et aux résidences autour des grands interprètes.

Modalités de vote concernant l'élection du Président et du Vice-Président :

Nombre de votants : 18

Vote à main levée

Election du Président :

Monsieur Bernard FAIVRE d'ARCIER, Président sortant, assure la présidence de cette séance du Conseil d'Administration et demande quels sont les membres qui souhaitent se porter candidat à la Présidence du Conseil d'Administration de l'EPCC.

Monsieur Hacène LEKADIR propose sa candidature. Monsieur Bernard FAIVRE d'ARCIER procède donc à l'élection du président à main levée.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 3

Monsieur Hacène LEKADIR est élu Président du conseil d'administration de l'EPCC Metz en scènes.

Election Vice-Président :

Suite à l'élection de Monsieur Hacène LEKADIR en qualité de Président, ce dernier anime le conseil d'administration et procède à l'élection du Vice-Président.

Monsieur Bernard FAIVRE d'ARCIER se porte candidat au poste de Vice-Président.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Bernard FAIVRE d'ARCIER est élu Vice-Président du conseil d'administration de l'EPCC Metz en scènes.

- **Rapport d'activité 2014**

Le rapport d'activité 2014 est présenté aux membres du Conseil d'Administration ainsi qu'un diaporama présentant les grands événements.

Commentaires des présents :

Mme THOMAS pose la question des incidences du réaménagement de la boutique sur la fréquentation et des perspectives de l'activité congrès avec l'arrivée du Palais des congrès.

M. JOLY admire la qualité du travail effectué à Metz en Scènes du point de vue de la programmation et de largeur des esthétiques et des publics accueillis, en comparaison à d'autres lieux. L'équilibre ne doit pas être remis en cause.

HL souligne les bons résultats et la réussite de l'ouverture BAM mais également quelques dysfonctionnements à la boutique et au bar. JFR précise que le personnel du bar n'est pas spécialisé dans le secteur (il s'agit d'agents polyvalents).

Après avoir échangé sur les actions artistiques et commerciales conduites au sein de l'EPCC « Metz en Scènes » et des moyens pour y parvenir, Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter ce rapport d'activité.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

- **Grandes lignes de la programmation 2015 / 2016**

Pôle Musique et Danse : Présentation des orientations par Michèle PARADON.

Pôle Musiques Actuelles : Présentation des orientations par Laurent VERGNEAU.

**3 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

- **Adoption des comptes administratif et financier 2014**

Suite à la présentation des compte administratif et compte financier 2014, il est proposé leur approbation ainsi que l'affectation du résultat de 1 070.34 € au compte de report à nouveau.

Les comptes administratif et financier 2014 ont été joints à l'ensemble des membres du C.A.

Questions :

M. JOLY demande si les comptes sont certifiés.

Réponse Hamid JARI (HJ) : Les comptes sont gérés et présentés par un agent comptable public assermenté.

HL souligne le faible excédent et la logique de constituer des fonds de roulement plus grands.

Réponse HJ : Des provisions sont faites, notamment à l'occasion de départs de deux salariés.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

- **Admissions en non valeurs**

Malgré les relances effectuées par l'Agent comptable, des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables et introuvables.

Une première liste ci-dessous concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant de 479,00 €uros.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Année	Titre	Montant	Nom du Tiers	Objet
2011	T-599	479,00 €	VESPER PRODUCTION-MR MAUREL	Location Caveau pour concert du 02/04/2011

Une deuxième liste ci-dessous concerne les créances éteintes suite à une procédure de liquidation judiciaire (l'effacement de créances) pour un montant global de 4 176,62 €uros.  
 La créance éteinte s'impose à l'EPCC « Metz en Scènes » et à l'Agent Comptable, et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

<b>Année</b>	<b>Titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom du Tiers</b>	<b>Objet</b>
2010	T-509	656,00 €	ASSOCIATION LORRAINE UKRAINE	Billets spectacle LE TARAF DE HAÏDOUKS du 16/09/2010
2013	T-38	180,00 €	INSTITUT PILATRE DE ROZIER	Achats de billets spectacle « Léla Frite » du 21/02/2013
2013	T-1031	1 060,62 €	RECEPTIONNELLE – MME BONILAURY	Road Show Salon du Mariage 20/10/2013
2014	T-3030	2 280,00 €	TREVES DANCE CENTER	Insertion Publicitaire Brochure de saison Arsenal 2014/2015

Deux mandats seront émis respectivement au compte 6541 "créances admises en non-valeur" et au compte 6542 "créances éteintes".

Nombre de votants : 18

Pour : 18

#### **4 – DIVERS**

Néant